

BATIMENT ASSOCIATIF

L'année dernière, un article du bulletin municipal faisait état du projet de construction d'un bâtiment associatif.

L'année 2009 est passée ; les réunions de la commission en charge de ce dossier ont été fréquentes et des comptes-rendus réguliers sur le travail effectué ont été présentés au conseil municipal.

Plusieurs hypothèses ont été étudiées dont une consistant à partager le bâtiment en deux éléments distincts, un espace dédié aux associations sportives qui pourrait s'imaginer à l'intérieur du clos municipal et un autre espace plutôt destiné aux associations culturelles dont le lieu d'implantation reste à définir.

A ce jour, l'on peut donc considérer que la commission a réalisé globalement le travail nécessaire permettant à un architecte de mettre en forme ce projet afin de le concrétiser.

Cependant un travail important reste à faire pour déterminer la ou les zones de construction de cet équipement.

A cet effet, la commission s'est donc tournée cet automne vers l'équipe municipale en charge de l'élaboration du projet de développement et d'aménagement durable (PADD) de la commune dans le cadre de la procédure de révision du PLU.

Cette démarche a pour objet d'inscrire cette construction dans une réflexion globale d'implantation des futurs équipements structurants nécessaires au bon fonctionnement de la commune (mairie, salle de fêtes, bâtiment petite enfance...).

L'année 2010 sera donc déterminante pour le choix des priorités et des implantations et l'étude des coûts. Elle permettra également de donner du temps à la municipalité pour voir les incidences de la réforme budgétaire engagée par l'état sur les finances communales.